

Séance du 5 avril 1959  
 Election d'un délégué  
 et de trois suppléants  
 appelés à être les Sénateurs de la Charente

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le cinq du mois d'avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bombers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Emut, Maire.

Présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Philipeau, Faure, Borderon de Suremain, Desmouilla.

Absents: M<sup>r</sup> Villet, Lhoumier, Maguire, Bauchot.

Secrétaire: M<sup>r</sup> Borderon.

M<sup>r</sup> le Président a donné lecture:

1. Des articles transmis <sup>au proc. verbal</sup> de l'ordonnance du 15 novembre 1958 et du décret du 13 mars 1959 relatif à l'élection des Sénateurs;

2. Du décret de convocation des Conseils Municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 26 avril 1959 dans le département.

Election d'un délégué  
 1. tour de scrutin

Le Président a ensuite le Conseil à procéder sans débats au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un délégué.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures quarante cinq. Il a donné les résultats ci. après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 7  
 A déduire: Bulletins blancs: 1  
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 6  
 Majorité absolue: 4  
 Ont obtenu:

M<sup>r</sup> Allary Ernest: 4 voix  
 M<sup>r</sup> Faure Edouard: 2 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués:

M<sup>r</sup> Allary Ernest né le 1.8.1909 à Bombien, qui a déclaré accepter le mandat.

Élections des suppléants.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants:

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 7  
 A déduire: Bulletins blancs: 1  
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 6  
 Majorité absolue: 4  
 Ont obtenu:

Faure Edouard: 6 voix  
 Ferret Fernand: 4 -  
 de Lincenais Gabriel: 2 -  
 Philippeau Guile: 2 -  
 Demouailles Louis: 2 -  
 Bracony Robert: 2 -  
 Viollet Louis: 2 -  
 Mazire Robert: 1 -

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants:

M<sup>r</sup> Faure Edouard, né le 14-4-1898 à Bombien qui a déclaré accepter le mandat.

M<sup>r</sup> Ferret Fernand, né le 20-1-1903 à Petit Breuil-Suyrançon, qui a déclaré accepter le mandat.

2<sup>o</sup> tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 7  
 A déduire: bulletins blancs: 1  
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 6



Majorité absolue: 4.  
 ont obtenu:  
 M: Phélippeau Guite: 3 voix  
 M: Boderon Robert 1 -  
 M: Demouailles Louis 1 -  
 M: Villet Louis 1 -

### 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 7  
 Bulletins blancs: 1

ont obtenu:

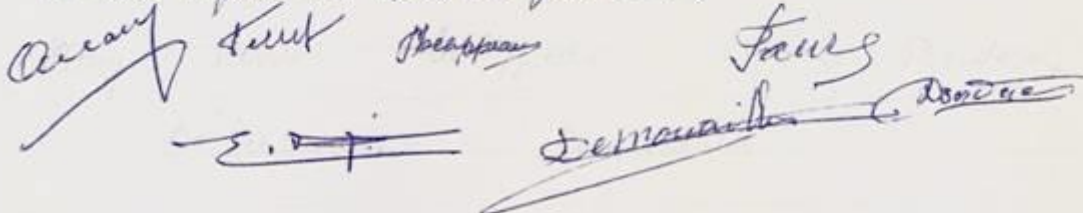
M: Phélippeau Guite: 3 voix  
 M: Demouailles Louis: 1 -  
 M: Boderon Robert: 1 -

ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative:

M: Phélippeau Guite né le 9. 12. 1897 à St-Hilaire de Balmout, qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à dix heures.

Et ont signé les membres présents.


 Ancary Emest, Phélippeau Guite, Faure, Demouailles Louis.

### Même séance

Le Conseil municipal décide de nommer les délégués aux diverses commissions.

#### Bureau d'Aide Sociale:

Sont désignés: M<sup>rs</sup> Erableux Marcel, Bajile Albert, Sommerhalter Charles, Duroueix Yves.

Syndicat d'Electrification: M<sup>rs</sup> Bauchet Louis et M: Demouailles Louis.

Syndicat de cylindrage: M<sup>rs</sup> Ferret Fernand et M: Abonnier Frédéric.

Chemins ruraux: M<sup>rs</sup> Phélippeau Guite, M: Mazière Robert, De Sureau Gabriel, Villet Louis.

Statistique agricole: M: Ancary Emest, Président, M<sup>rs</sup> Ferret, Faure Edouard, De Sureau, membres.

DIRECTION  
des  
CONTRIBUTIONS DIRECTES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

d. CHARENTE

Le Directeur des Contributions Directes d. CHARENTE

Vu l'article 1650, paragraphe 3, du Code général des Impôts;  
Vu la circulaire du 16 mai 1941, n° 2.168;  
Vu la circulaire du 30 juin 1946, n° 2.230;  
Vu la note de M. le Directeur général des Impôts en date du 25 mars 1959;  
Vu la liste de présentation établie par le Conseil Municipal de la Commune  
d.e. COMBIERS

DÉCIDE :

Sont nommés Commissaires de la Commune d.e. COMBIERS  
les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date  
d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES.	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS.
<p>MM.</p> <p>ALLARY Jean-Louis ALLARY Julien FAURE Edouard- Mme Vve DEREIX FAURE Arthur</p> <p>DEREIX Robert à ROUGNAC -</p>	<p>MM.</p> <p>MAGNÉ René BORDERON Léon MAZIERE <del>Henri</del> Robert Mme RAYNAUD Marie-Vve LHOUMIER Frédéric</p> <p>FAURE Marcel à EDON -</p>

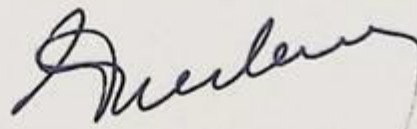
La présente décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des Commissaires, par les soins de  
Monsieur le Maire de la Commune d.e. COMBIERS  
Président de la Commission Communale des Impôts directs.

DESTINAIRES :

Monsieur le Maire à Combiers  
Monsieur ..... Inspecteur,  
Monsieur le Chef de Service départemental des travaux cadastraux.

A COMBIERS, le 21 avril 1959

Le Directeur,





Revision des listes électorales.M<sup>rs</sup> Mazière, Desmouilles, Ferret.Banque scolaire.M<sup>rs</sup> Allary Ernest, Président.M<sup>rs</sup> Bordenon, Desmouilles, Lamot, membres.Créancier Familiaux agricoles.M<sup>rs</sup> Faure Hubert, Guilbault Huguet, Batz Georges  
Gervais Camille, Braloua Marcel, Joseph Lucien, Bazile Albert,  
Philippeau Guile, Sommerhalter Charles, Allary Lucien.Commission communale des impôts directs.Une liste de 24 contribuables, dont les noms suivent, sera  
soumise au choix de M<sup>r</sup> le Directeur des Contributions Directes.

Délégés titulaires.

~~M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Deseine~~, M<sup>rs</sup> Allary Jean Louis, M<sup>rs</sup> Allary Julien, Ferret  
Fernand, Faure Edouard, Chagny René, De Surmayeux Gabriel,  
M<sup>rs</sup> 1<sup>er</sup> Deseine, M<sup>rs</sup> Braloua Marcel, Bazile Albert, Joseph  
Bugein.Délégés suppléants. M<sup>rs</sup> Bordenon Jean, Duroueix Yves, M<sup>rs</sup>  
1<sup>er</sup> Payraud, M<sup>rs</sup> Faure Arthur, Mazière Robert, Guilbault  
Huguet, Bouyer Joseph, Mounier Frédéric, Tillet Louis,  
Parot Charles.Délégés domiciliés hors de la commune. M<sup>rs</sup> Julien Ernest aux  
Graulges et Deseine Robert à PougnacSuppléants domiciliés hors de la commune: M<sup>rs</sup> Faure Marcel  
à Edon et Bonnari Ferdinand à Charas.Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé  
au registre tous les membres présents.

C. Deseine

Ferret

Philippeau

Desmouilles

M. Bordenon